

# Conditions Générales de Ventes 2018

## Article 1 - Contrat

Les présentes conditions générales de vente (dorénavant **CGV**) règlent les rapports réciproques (droits et obligations) de Monica Venturi Delporte (N° SIRET : 799 660 733 000 38) et de Valentina Niola (N° SIRET : 832 031 744 00010) propriétaires du site *La Gioconda Vagabonda* : [www.lagiocondavagabonda.com](http://www.lagiocondavagabonda.com), (dorénavant **le prestataire**), et **le client**.

Après confirmation de la commande écrite envoyée par **le client**, les **CGV** ont valeur de contrat que les deux parties s'engagent à respecter (cf. art. 2.3).

## Article 2 – Prestations, devis et confirmation de commande

2.1- Les prestations proposées concernent des visites guidées en France et en Italie, des conférences, des dégustations, des ateliers, des cours de culture et langue italienne.

2.2- **Le prestataire** s'engage à respecter les conditions établies avec **le client**, qui ont fait l'objet d'un devis : parcours, contenu de la visite guidée, contenu des dégustations, des conférences ou des ateliers, dates, horaires, lieu de rendez-vous, lieu de fin de prestation, tarif.

2.3- La prestation sera confirmée et le contrat aura valeur définitive seulement lorsque le devis écrit, daté et signé par **le client** sera envoyé avec l'acompte demandé selon les modalités indiquées à l'art. 4.

## Article 3 – Tarifs et heures supplémentaires

3.1- Tout montant divulgué sur le site internet ou par d'autres moyens d'information est donné à titre indicatif. Le prix définitif de la prestation est concordé avec le client après concertation et approbation de celle-ci par les deux parties. La TVA n'est pas applicable.

3.2- Concernant les visites guidées, les tarifs fournis sur le site ou sur d'autres supports se réfèrent exclusivement au service de visite guidée et n'incluent ni les entrées aux expositions, musées, châteaux, jardins, caves à vin, etc... ni les tickets de transport sauf si explicitement mentionné.

3.3- Toute heure supplémentaire ou fraction d'heure due à un retard (supérieur à trente minutes) non définie par les accords entre **le prestataire** et **le client** impliquera une majoration de 30 € (trente euros) par heure ou fraction d'heure.

3.4- Du fait du client, en cas de retard **le prestataire** se réserve le droit de décider soit d'une réduction de la durée de la prestation prévue pour le même tarif, soit de la rémunération du temps supplémentaire comme défini à l'art. 3.3.

Du fait du **prestataire**, en cas de retard **le prestataire** se réserve le droit de décider soit d'une augmentation de la durée de la prestation prévue pour le même tarif, soit d'un rabais au prorata du temps de la visite guidée.

## Article 4 – Acompte, Solde

4.1- Un acompte d'un montant de 50% de la somme totale due est demandé. La réception de l'acompte est fixée au plus tard à 15 (quinze) jours avant la date de la prestation. En cas de non-paiement dans les délais préalablement établis, **le prestataire** se réserve le droit d'annuler la prestation. **Le client** a la possibilité de payer la totalité de la somme à la commande.

4.2- Le solde doit être réglé dans les 30 jours à l'issue de la date de la prestation. Si une facture n'est pas réglée dans les 45 (quarante-cinq) jours suivant la date de prestation, **le prestataire** peut réclamer des dommages et intérêts.

## Article 5 – Annulation

5.1- Les visites peuvent être annulées sans aucune pénalité jusqu'à sept jours avant la prestation. **Le prestataire** s'engage à restituer intégralement l'acompte au plus tard 10 jours après l'annulation formelle de la part du client.

5.2- A partir du 6ème jour jusqu'à l'avant-veille (23H59) de la date fixée pour la visite guidée, un montant d'un tiers de la somme totale convenue avec **le client** sera retenu à titre d'indemnité. **Le prestataire** s'engage à restituer la différence entre l'acompte versé et l'indemnité retenue dans les dix jours après l'annulation formelle de la part du client.

5.3- En cas d'annulation la veille de la prestation, la totalité du montant de la prestation sera due. **Le prestataire** ne sera pas tenu à rembourser **le client** quel que soit le motif de l'annulation.

5.4-En cas d'annulation de sa part à cause de force majeur, **le prestataire** s'engage à rembourser la totalité de l'acompte versé par **le client**.

## **Article 6 – Indemnité de repas**

En cas de prestation supérieur à 4 heures, le client payera une majoration de 15 € (quinze euros) pour les frais éventuels du repas du guide.

## **Article 7 – Modalité de paiement**

Le paiement de l'acompte et le solde de la prestation pourront se faire sous les formes suivantes :

- En chèque à l'ordre de *Monica Venturi Delporte* à envoyer à l'adresse suivante : 8 rue Ruplinger 69004 Lyon (France) ou *Valentina Niola* à envoyer à l'adresse suivante : 38 B rue de Margnolles 69300 Caluire-et-Cuire (France).
- Par virement bancaire : les coordonnées bancaires seront fournies lors de l'envoi du devis au client.
- En espèce

## **Article 8 - Retard de paiement**

Si le solde n'est pas réglé entièrement dans les 30 (trente) jours qui suivent la date de facturation, une majoration de 10% du montant total de la facture sera demandée au client.

## **Article 9 – Cession de prestation**

Si besoin, le prestataire se réserve le droit de confier la prestation à des confrères. Toutes les conditions de la prestation (contenu, tarif, durée) demeurent inchangées.

## **Article 10- Changement de date**

La date d'une prestation peut être modifié de part et d'autre sous certaines conditions :

10.1- Le client doit en faire la demande au **prestataire** par e-mail ou par téléphone au plus tard cinq jours ouvrables avant la date fixée. **Le prestataire** s'engage sous deux jours ouvrables à proposer au client d'autres dates.

10.2- **Le prestataire** se réserve le droit de changer la date d'une visite pour différentes raisons de force majeur. Dans ce cas, il s'engage à prévenir le client par e-mail ou par téléphone au plus tôt avant la date fixée et à lui proposer une date de repli.